

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES
---**

Délibération
n°2025-10/12-78

Présents : 18
Procuration : 9
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Mise à jour du
tableau des
effectifs

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre 2025, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Frédéric COUASNON	
Pierre LANFRANCHI	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Isabelle COUZINIÉ	Katy BAJOUE	
Ahmed HAMADI	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Marie-Anne DRIEF	Evgenia LOPEZ	
Jean-François COMBES	Roland PONTIN-MANENT	Florence DUC
Valérie LOURDE	Mathilde RIVIERE	
Charlène BOUÉ		

Absents ayant donné procuration : Thierry COSTES à Raymond DEFIS, Christelle SAINTRAPT à Isabelle COUZINIE, Ouadie HRITANE à Pierre LANFRANCHI, Thierry GRILLOU à Ahmed HAMADI, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC, Sandy SARROLA à Frédéric COUASNON.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 521-1 et suivants relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi qu'aux conditions de création, suppression et transformation des emplois des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, toujours applicable pour les dispositions non codifiées, et prévoyant que le tableau des effectifs fixe les emplois permanents à temps complet et non complet par grade au sein de la collectivité ;

Vu le décret n° 85-1061 du 2 octobre 1985 relatif au tableau des effectifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 18 Novembre 2025 ;

Considérant que toute création, suppression ou transformation d'emploi doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, après avis du CST, conformément à la réglementation précitée ;

Considérant que le tableau des effectifs constitue un document obligatoire permettant :

- d'assurer la conformité entre les emplois budgétaires votés et les emplois effectivement occupés ;
- de permettre le recrutement ou la promotion des agents selon les besoins du service ;
- de garantir la transparence de la gestion des ressources humaines ;
- de respecter le cadre statutaire, organique et budgétaire de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs doit être réalisée annuellement,

Considérant que le CST a rendu un avis favorable le 18 novembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité, tel que présenté en annexe à la présente délibération, intégrant l'ensemble des emplois permanents à temps complet et non complet, classés par cadres d'emplois et par grades.
- Précise que ce tableau constitue le document de référence pour les actualisations à venir, lesquelles seront présentées chaque année au Comité Social Territorial avant transmission au Conseil municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité du représentant de l'Etat et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 12 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS

